



**CONSIGNE ARGB**

**SORTIE MURALE**

**POUR APPAREIL GAZ**

## G.2 Vue d'ensemble

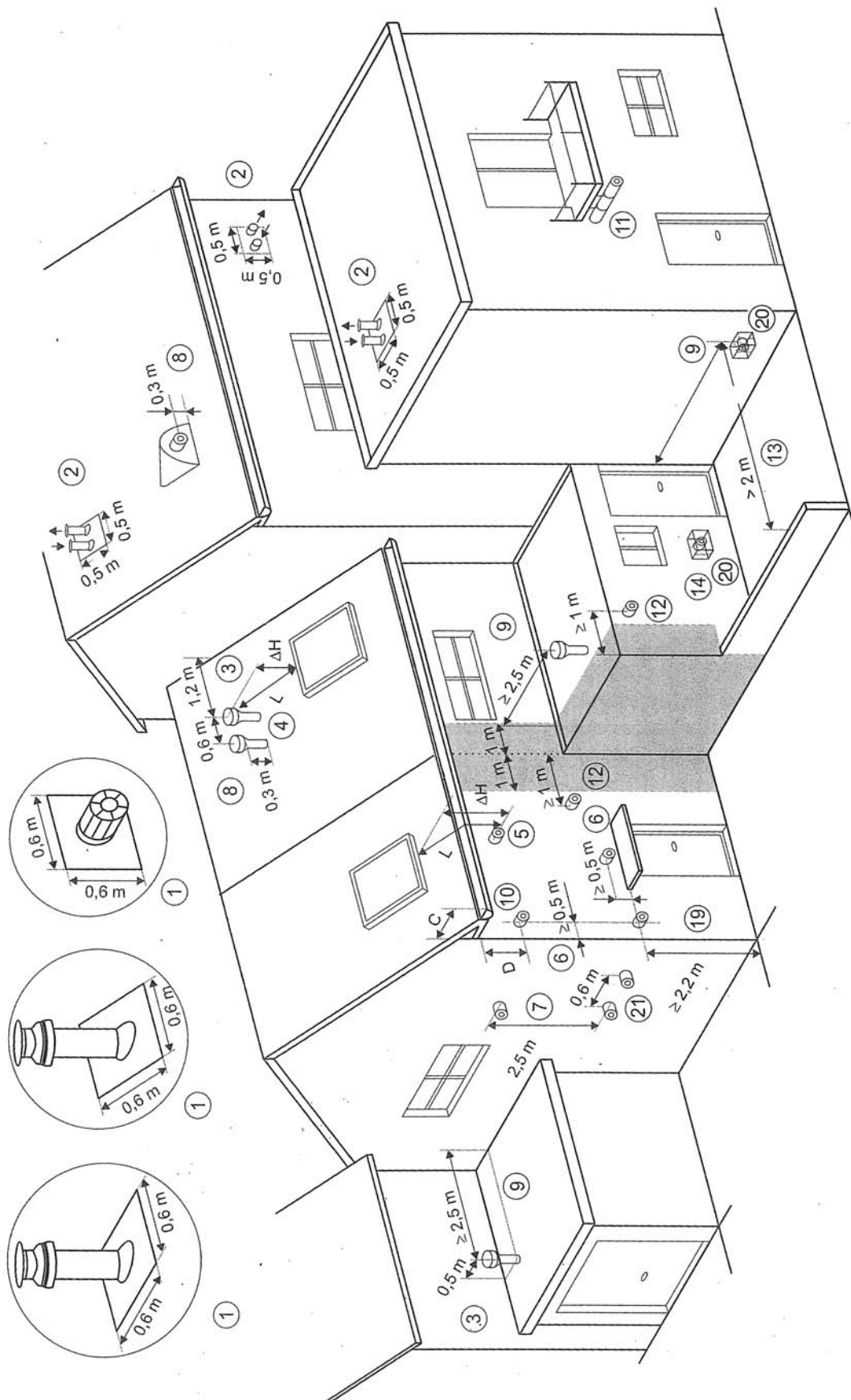
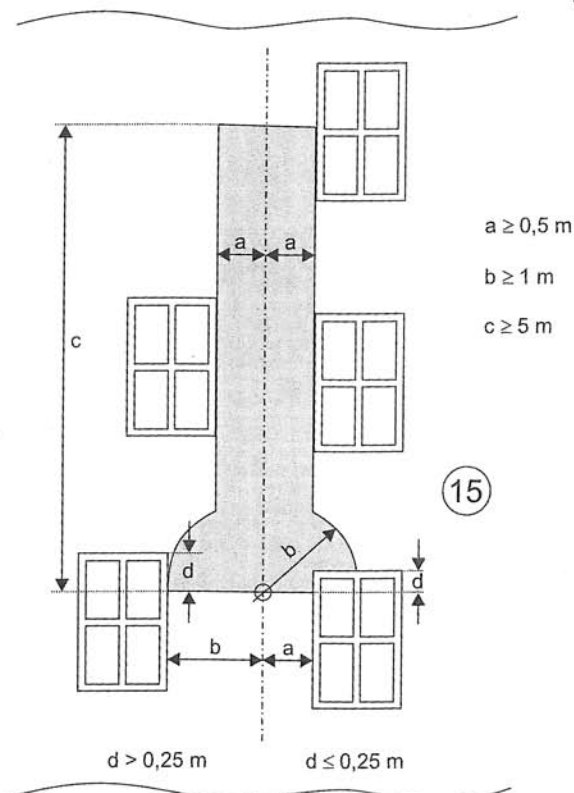


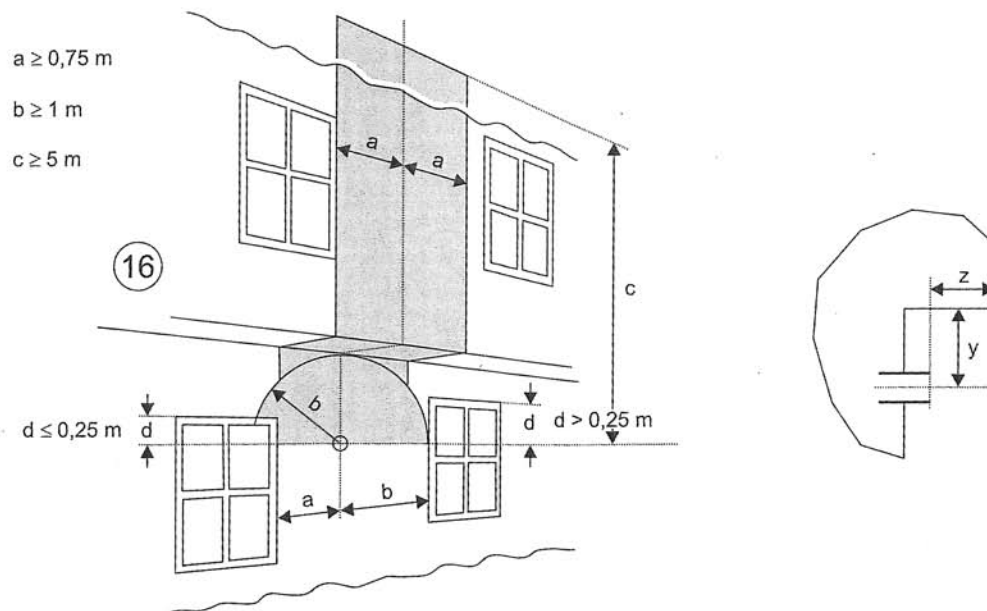
Illustration G1 - Ensemble

Remarque : Les zones interdites pour les sorties sont teintée en gris

## G.3 Sortie dans la même surface que l'ouverture dans cette surface



**Illustration G.2 Sortie dans une façade plane**



**Illustration G.3 Sortie dans une façade avec avancée**

Remarque : Les zones interdites pour les sorties sont teintées en gris

## G4. Sortie dans un façade à proximité d'un coin

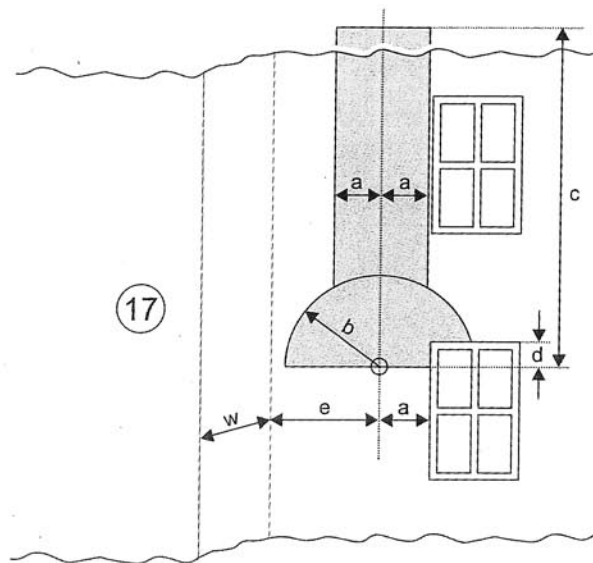


Illustration G.4 - Sortie dans un façade à proximité d'un coin - sans ou verture dans la façade adjacante.

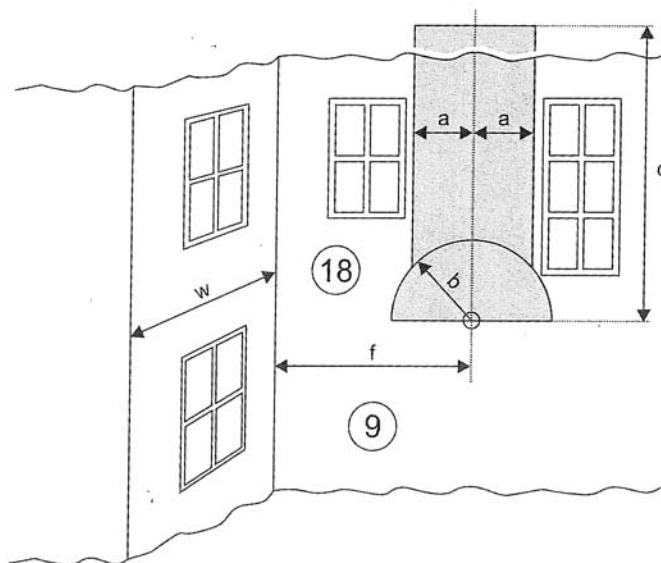
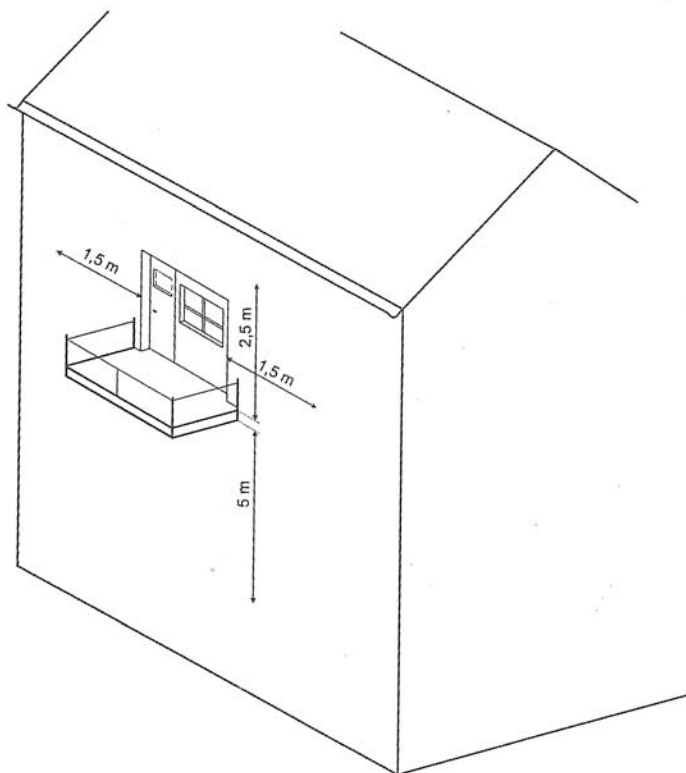


Illustration G.5 - Sortie dans un façade à proximité d'un coin - sans ou verture dans la façade adjacante.

Remarque : Les zones interdites pour les sortie sont teintée en gris

## G5. Sortie dans un façade, sous un balcon ou galerie



**Illustration G.6 - Sortie dans un façade à proximité d'un coin - sans ou verture dans la façade adjacente.**

Remarque : Les zones interdites pour les sortie sont teintée en gris

1. Toute sortie en tube concentrique se trouve dans un carré avec coté 0,60m, dans lequel aucun obstacle ne peut se trouver, comme par exemple une gouttière.
2. Les sorties d'appareil de type C1 et C3 avec un raccordement séparé, doivent se trouver dans un carré avec un coté de 0,50m et la distance entre les surfaces des sorties n'est pas plus grande que 0,50m.
3. La distance entre une sortie sortant d'un toit et une paroi verticale dans laquelle se ne se trouve aucune ouverture, doit être au minimum 0,50 pour un toit plat en 1,20 pour un toit incliné.
4. La distance L entre une ouverture dans la paroi et une sortie que est situé au dessus de celle-ci, est calculé ainsi :
  - Si  $\Delta H < 0,50\text{m}$  en suivra que  $L \geq 2\text{m}$
  - Si  $0,50\text{m} \leq \Delta H < 1\text{m}$  suivra que  $L \leq 1\text{m}$
5. La distance L entre une ouverture de paroi et une sortie que est en dessous de celle-ci ( avec sortie dans le toit ou dans une paroi verticale ), est conforme avec  $L + \Delta H > 4\text{m}$ .
6. La sortie est éloignée au moins à 0,50 m du coin du bâtiment et se situe au moins à 0,50 m au dessus de l'avancée de toit.
7. L'orifice de deux sorties située verticalement l'une au dessus de l'autre dans une paroi, doivent être espacées de 2,50 m.
8. Pour ne pas avoir de problème avec la pluie ni la neige, la sortie doit être au minimum à 0,30m de la surface du toit.
9. Pour définir la distance d'une sortie dans un toit ou dans une paroi jusqu'à une autre paroi qui forme un angle avec celle-ci et dans laquelle se trouve oui ou non une ouverture : se référer aux illustrations G.4 et G.5
10. Pour définir la distance d'une sortie en dessous d'une avancée de toit ou d'une avancée par rapport à la façade : se référer a l'illustration G.3
11. Les distances d'une sortie sur une paroi verticale en dessous d'un balcon ou d'une galerie, ouverte ou non, sont indiquées dans l'illustration G.6. Ces distances ne sont pas d'actualité si les conduits sont rallongés jusqu'au dépassement du balcon ou de la galerie.

Attention : Si le conduit est rallongé jusqu'au dépassement du balcon, il est bien possible que pour l'ouverture dans la paroi verticale il n'y a pas d'incommodité, mais les personnes se trouvant sur la terrasse seront gênés. Cette situation est donc à proscrire.

12. La sortie se trouve à une distance horizontale d'au moins 1 m par rapport de la limite séparative du voisin.

Attention : Comme indiqué dans l'illustration G.1 , seul les parties murales verticales et le toit qui est situé en dessous du toit des voisin sont dans la zone colorié en gris et sont donc une zone interdite à la sortie d'un évacuation d'un appareil au gaz.

13. La sortie installée sur une paroi parallèle à la limite séparative, doit être éloigné à au moins 2m de cette limite.

14. Si la sortie d'un appareil de type C11, avec une puissance nominale inférieure à 11kW, est à proximité d'une fenêtre qui fait partie du local dans lequel est installé l'appareil et si l'appareil est utilisé seulement pour le réchauffement de ce local, alors il n'y a pas de règle à respecter pour la distance par rapport à cette fenêtre.

15. La distance entre une sortie dans une façade plane et des fenêtres ou portes qui peuvent être ouvertes, sont calculées ainsi :

Si  $d > 0,25$  m, la distance horizontale  $b$  doit être maintenue

Si  $d \leq 0,25$  m, la distance horizontale  $b$  est limitée à la mesure  $a$ .

16. Les distances entre la sortie dans une façade avec une avancée et cette façade sont calculées ainsi :

- La sortie ne peut pas avoir son embouchure selon l'illustration si  $z > 0,50$  m ou  $y < 0,40$

- Si  $z \leq 0,10$  m ou  $y > 5$  m, les valeurs selon l'illustration G.2 sont valables

17. Les distances entre une sortie dans une façade à proximité d'un coin avec une surface de façade dans laquelle ne se trouve pas d'ouvertures et des fenêtres ou portes ouvrables, sont calculées ainsi : ( les parties grises ne peuvent avoir des fenêtres ou portes )

- Si  $w < 0,50$  m ou  $e > 5$  m, les valeurs sont valables selon l'illustration G.2

- Si  $0,50$  m  $\leq w \leq 1$  m,  $a$  et  $e$  sont  $\geq 0,50$  m

- Si  $w > 1$  m, alors  $a \geq 0,75$  m et  $e \geq 1$  m

Les valeurs de  $b$ ,  $d$  et  $c$  sont celles selon l'illustration G.2.

18. Les distances entre une sortie dans une façade à proximité d'un coin avec une surface de façade dans laquelle se trouve une ouverture et des fenêtres ou portes ouvrables, sont calculées ainsi : ( les parties grises ne peuvent avoir des fenêtres ou portes )

- Si  $w < 0,50$  m ou  $f > 5$  m, les valeurs sont valables selon l'illustration G.2

- Si  $0,50$  m  $\leq w \leq 1$  m, alors  $a \geq 0,50$  m et  $f \geq 2,50$  m

- Si  $w > 1$  m, alors  $a \geq 0,75$  m et  $f \geq 2,50$  m

Les valeurs de  $b$ ,  $d$  et  $c$  sont celles selon l'illustration G.2.

19. Si une sortie a son embouchure dans une façade à moins de 2,20 m ou plus au dessus du sol, il ne faut pas prévoir de protection contre le risque de brûlures

20. Si une sortie a son embouchure dans une façade à moins de 2,20 m au dessus du sol et à un emplacement accessible, il faut prévoir une protection contre le risque de brûlures.

21. Les embouchures de deux sorties situées l'une à côté de l'autre dans une paroi doivent être séparées au moins à 0,60 m.